



Légiférer pour une alimentation et une nutrition adéquates dans les écoles

Investir dans les enfants n'est pas seulement une question de droits de l'homme, c'est aussi une entreprise rentable pour chaque pays: un investissement dans le bien public mondial le plus précieux de tous - notre humanité présente et future.¹

CONTEXTE

Les programmes d'alimentation scolaire à composantes multiples sont largement reconnus comme des instruments clés pour réaliser le droit des enfants à une alimentation, une éducation et une santé adéquates. Ils peuvent contribuer à prévenir la faim et la malnutrition, à remédier aux carences en micronutriments et à encourager de saines habitudes alimentaires, en fonction de leurs objectifs.

Le rôle de protection sociale des programmes d'alimentation scolaire est de plus en plus reconnu car ils garantissent l'accès des enfants les plus vulnérables à une alimentation adéquate pendant leur scolarité. L'alimentation scolaire peut avoir un impact positif sur la fréquentation scolaire des garçons et des filles; pour ces dernières, c'est aussi une stratégie déterminante pour briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition. Une scolarisation accrue des adolescentes peut contribuer à prévenir les mariages et les grossesses précoces, et associée à des repas sains et à l'éducation nutritionnelle, elle peut conduire à de meilleurs résultats nutritionnels pour les adolescentes elles-mêmes et leurs futurs enfants.

«L'alimentation et la nutrition scolaire» (ANS) est une approche de la FAO visant à aider les pays à examiner de manière holistique leurs politiques et programmes scolaires et à trouver des synergies stratégiques pour améliorer l'impact sur l'alimentation, la nutrition des enfants, les systèmes alimentaires locaux et le développement durable. Cette approche est fondée sur:

- **La promotion d'un environnement alimentaire scolaire sain et de repas scolaires sains et nutritifs** par le biais de directives et de normes nutritionnelles, de politiques alimentaires et de normes de sécurité alimentaire dans l'approvisionnement et la production alimentaires scolaires
- **L'intégration de l'éducation alimentaire et nutritionnelle dans l'ensemble du système scolaire** pour favoriser de bonnes pratiques alimentaires, des attitudes et des habitudes saines durables chez les enfants et leurs familles
- **La promotion d'achats et de chaînes de valeur inclusifs et durables** par le biais de programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale (donnant accès à des ingrédients et aliments sûrs, nutritifs, diversifiés, acceptables et produits localement).

¹ Traduit de Alipui et O'Shea. 2015. *Investing in All Children: Towards Equitable, Inclusive, and Sustainable Development*. Harvard International Review. September. Disponible sur <http://hir.harvard.edu/article/?a=12071>

- **La création d'un environnement politique, juridique et institutionnel propice** à des programmes et politiques scolaires holistiques, multisectoriels et synergiques en matière d'alimentation et de nutrition (c'est-à-dire soutenus par des outils juridiques, réglementaires et institutionnels appropriés).

POLITIQUES ALIMENTAIRES SCOLAIRES TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

Partout dans le monde, les grossesses d'adolescentes sont plus fréquentes dans les communautés marginalisées, généralement en raison de la pauvreté, du manque d'éducation et de possibilités d'emploi.

Il est largement reconnu que les programmes d'alimentation scolaire sont un élément clé de l'augmentation de la fréquentation scolaire des filles. Pourtant, les programmes d'alimentation scolaire ne répondent pas toujours aux conditions et aux besoins nutritionnels spécifiques des jeunes filles. Pour améliorer les résultats de ces programmes, il est essentiel de prendre en considération la grossesse et l'allaitement chez les adolescentes.

De plus, les grossesses précoces sont souvent associées au mariage précoce et à l'abandon scolaire. Une scolarisation accrue des filles, combinée à des repas sains et à l'éducation nutritionnelle, peut améliorer leur état nutritionnel ainsi que celui de leurs futurs enfants.

L'intégration d'une perspective soucieuse des questions de genre dans les politiques scolaires qui portent sur l'alimentation et la nutrition peut contribuer à remédier aux inégalités entre les sexes dans l'accès à l'alimentation et à l'éducation et a un impact positif pour briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition.

LE CADRE INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

Le droit à l'alimentation des écoliers est inclus dans le droit de tous les êtres humains d'avoir accès à une alimentation saine, suffisante et nutritive et d'être à l'abri de la faim, qui est consacré par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. L'obligation pour les États d'apporter soutien et assistance aux droits de l'enfant est définie dans la **Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)** de 1989.

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) reconnaît les droits fondamentaux des enfants qui sont déterminants pour l'alimentation et la nutrition scolaires:

Article 6 - le droit à la vie, à la survie et au développement;

Article 23 - le droit à une protection spéciale pour les enfants handicapés;

Article 24 - le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux;

Articles 18 et 26 - le droit à la sécurité sociale et aux services et établissements de garde d'enfants;

Article 27 - le droit à un niveau de vie suffisant;

Article 28 - le droit à l'éducation.

D'autres engagements en faveur de la nutrition, de la santé et du bien-être des enfants sont pris dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que dans la Déclaration de Rome sur la nutrition du CIN2 et dans les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les engagements régionaux africains comprennent la Déclaration de Malabo de 2014 et la Stratégie régionale africaine sur la nutrition de 2016-2025.

PRINCIPAUX AVANTAGES D'UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION DANS LES ÉCOLES

- Les programmes d'alimentation scolaire à composantes multiples et d'autres politiques synergiques peuvent aider les gouvernements à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme et à contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD), notamment l'ODD1 (Élimination de la pauvreté), ODD2 (Faim «zéro»), ODD3 (Bonne santé et bien-être), ODD4 (Éducation de qualité), ODD8 (Travail décent et croissance économique) et ODD10 (Réduction des inégalités).
- Les écoles accueillent les enfants à un âge où les habitudes alimentaires et sanitaires se forment. Des repas scolaires nutritifs et une éducation alimentaire et nutritionnelle à l'école peuvent également influencer les familles et la communauté scolaire et être un canal pour une participation communautaire plus large.
- Les programmes d'alimentation scolaire peuvent accroître la scolarisation et la fréquentation scolaire et réduire le taux d'abandon scolaire, en particulier chez les filles.
- L'éducation alimentaire et nutritionnelle aide les enfants et les jeunes à faire des choix alimentaires sains qui favorisent la protection de la santé de la population et de l'environnement.
- La création de liens d'approvisionnement entre la demande des écoles en aliments sains et sûrs et la production locale (c'est-à-dire Les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale) peut renforcer le lien entre la nutrition, l'agriculture durable et le développement économique local, en impliquant toute la communauté scolaire.
- Pour que les approvisionnements locaux fonctionnent, les politiques publiques doivent établir des liens clairs avec les petits agriculteurs et les petites entreprises et adopter des mesures concrètes pour soutenir leur activité.
- Les jardins scolaires ou urbains utilisés comme plates-formes d'apprentissage peuvent soutenir l'éducation alimentaire et nutritionnelle en milieu scolaire.

- Les enfants, leurs familles, les enseignants, le personnel scolaire, les vendeurs, le personnel des services de restauration, la société civile, le personnel gouvernemental et les agriculteurs locaux peuvent tous avoir un rôle actif et assumer une responsabilité dans la promotion de repas scolaires et d'environnements alimentaires scolaires plus sains.

LÉGIFÉRER POUR ASSURER UNE ALIMENTATION ET UNE NUTRITION ADÉQUATES DANS LES ÉCOLES

Inscrire la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'école dans la législation est un des meilleurs moyens de garantir le droit des écoliers à une alimentation adéquate, tout en veillant à la pérennité des engagements, indépendamment des changements politiques. La législation peut instituer des mécanismes de mise en œuvre, de coordination et de responsabilité et étayer une approche holistique de l'alimentation et de la nutrition à l'école pour en tirer le plus de bienfaits.

LA LOI-CADRE SUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE DU PARLATINO

La loi-cadre sur l'alimentation scolaire du PARLATINO a été adoptée en 2013 et fait référence à sa loi-cadre sur le droit à l'alimentation, la sécurité et la souveraineté alimentaire, qui en son article 12 conseille aux États de mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire, reconnaissant le droit de tous les enfants d'avoir une alimentation et une nutrition adéquate à leur âge. La Loi-cadre sur l'alimentation scolaire cible les étudiants mineurs et porte une attention spéciale à la malnutrition chronique, avec l'objectif de réduire les maladies qui y sont liées et promouvoir un style de vie plus sain dans la région. Ce faisant, elle propose des instruments pour faire le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques efficaces. Son existence est importante pour les pays de la région en tant que cadre de référence pour l'élaboration de leur propre législation alignée avec les standards internationaux liés à la protection et la promotion des droits de l'enfant.

Source: FAO. 2017. Les Fronts Parlementaires contre la Faim et les initiatives législatives pour le droit à une alimentation et nutrition adéquates.

ÉLABORATION D'UNE LOI PORTANT SUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION SCOLAIRE

La réussite des approches holistiques de l'alimentation et de la nutrition scolaire dépend dans une certaine mesure de l'environnement favorable dans lequel elles s'inscrivent. Des cadres juridiques, institutionnels et politiques adéquats sont essentiels. Une conception axée sur les droits de l'homme, reconnaissant le droit des enfants à une alimentation adéquate et prévoyant la participation, la responsabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et l'État de droit, fournira une base solide et aidera les pays à respecter les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tout en sensibilisant davantage le public aux droits des enfants.

Une bonne législation définira des responsabilités institutionnelles claires, établira une participation inclusive et des mécanismes de coordination entre les différentes parties prenantes concernées, encouragera une allocation budgétaire adéquate et un cadre pour le suivi et l'application.

Un cadre juridique solide en matière d'alimentation et de nutrition scolaire va au-delà d'une loi unique, il englobe un ensemble de lois et de règlements régissant les différents aspects essentiels d'une approche holistique.

Une attention particulière doit être accordée à la cohérence de la réglementation dans des domaines plus larges que l'alimentation et la nutrition scolaire, et qui sont donc réglementés en vertu de règles distinctes, notamment la sécurité alimentaire, les marchés publics et les normes nutritionnelles. Assurer les liens et la cohérence de la législation en matière d'alimentation et de nutrition scolaire avec ces domaines techniques est l'une des tâches clés de la loi ASN.

DISPOSITIONS POSSIBLES D'UNE LOI PORTANT SUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION SCOLAIRE

Champ d'application et objectifs	Inclure ici la finalité de la loi et ses objectifs spécifiques, par exemple «réaliser le droit des enfants à une alimentation adéquate à l'école, par une approche systémique de l'alimentation fournissant aux enfants des produits alimentaires sains et durables». Le champ d'application - qui est régi par la loi et quelles sont les activités et les matières qu'elle couvre, par exemple qui sont les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations, y compris l'obligation de protéger et de réglementer les activités des tiers et les responsabilités spécifiques des différentes autorités publiques.
Définitions	Cette section apporte une clarté d'interprétation importante en définissant les termes et concepts, tels que: alimentation scolaire, repas scolaires, éducation alimentaire et nutritionnelle, environnement alimentaire scolaire, ration/portion alimentaire, alimentation scolaire utilisant la production locale, habitudes alimentaires saines, cantines, kiosques, etc. Inclure les définitions de tous les termes clés et veiller à ce que les définitions soient en cohérence avec les lois qui régissent les droits de l'homme au niveau international et régional.
Principes directeurs	Énoncer les principes fondamentaux de l'action gouvernementale à tous les niveaux: p. ex. la participation, la redevabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation, l'état de droit. Les principes directeurs fourniront une base solide pour l'interprétation de la loi. Des protections spéciales pour les personnes vulnérables devraient également être expressément incluses - par exemple, les enfants souffrant d'allergies alimentaires, de diabète ou d'autres besoins alimentaires spéciaux, les enfants handicapés, etc.
Titre de droits	Les repas scolaires devraient être reconnus comme des droits légaux accessibles à tous les enfants qui fréquentent l'école sans discrimination. D'autres éléments peuvent être inclus à titre de droits, comme la valeur nutritive des repas scolaires, leur quantité, la fréquence et la durée du service de repas scolaire, les coûts éventuels et les mécanismes de redevabilité en vigueur pour remédier aux éventuels services insatisfaisants.
Accords institutionnels	Définir clairement le rôle des institutions nationales et décentralisées et des autres parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre adéquate du programme. Établir des mandats et des responsabilités clairs pour la coordination des différentes institutions, agences et acteurs impliqués au niveau national et décentralisé assortis de règles claires ou de références pour leur action.
Approvisionnement alimentaire	Il est recommandé de définir les instruments réglementaires nécessaires pour faire le lien entre l'alimentation et les repas scolaires et la production locale des petits exploitants. Il peut s'agir d'un objectif en pourcentage du budget de fourniture qui sera utilisé pour l'achat de denrées alimentaires directement auprès des bénéficiaires cibles définis.
Clause de préférence pour les achats locaux	Des dispositions spéciales peuvent être envisagées pour les achats afin d'inclure en priorité les groupes de producteurs les plus vulnérables, notamment les femmes, les membres des communautés autochtones et les jeunes. Cela peut renforcer les groupes cibles et leur fournir un marché stable et prévisible pour les produits.
Conformité à la législation portant sur la sécurité sanitaire des aliments / exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments	Pour éviter tout impact négatif sur la santé et l'état nutritionnel des écoliers et minimiser ou éliminer les risques liés à une eau et une hygiène insalubres ou à des méthodes de cuisson, de transformation ou de préparation dangereuses, il est essentiel d'inclure des dispositions réglementaires concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Cela peut inclure l'alignement sur la législation existante en matière de sécurité sanitaire des aliments et devrait couvrir le contrôle de la salubrité des aliments achetés par l'école.
Respect des directives et des normes nutritionnelles	Plus précisément, l'objectif des directives et normes nutritionnelles qui s'appliquent i) aux aliments fournis par les programmes de repas scolaires et ii) aux aliments disponibles à l'école dans des kiosques ou dans des distributeurs automatiques est de veiller à ce que tous les aliments de l'école répondent à une quantité appropriée des besoins énergétiques et nutritionnels quotidiens des enfants ciblés et aux objectifs des programmes et à la conformité aux Recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments (FBDG) ¹ , si disponibles.

¹ Alors que l'Afrique accusait un retard dans l'élaboration de Recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments (FBDG), au moins huit pays d'Afrique se sont engagés dans leur élaboration qui devrait se concrétiser d'ici la fin de 2019. Des exemples de la manière dont les FBDG ont été utilisés dans les programmes d'alimentation et de nutrition scolaires et leurs liens avec la législation peuvent être trouvés dans la prochaine publication de la FAO. Recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments: Documents de ressources pour la mise en œuvre. Pour travaux de la FAO sur les FBDG, voir: <http://www.fao.org/nutrition/education-nutritionnelle/food-dietary-guidelines/home/fr/>

Éducation alimentaire et nutritionnelle en milieu scolaire (SFNE)	<p>Des dispositions peuvent être prises ici pour définir clairement les modalités selon lesquelles la nutrition sera intégrée dans le programme scolaire afin que l'éducation alimentaire et nutritionnelle de qualité soit un des aspects de l'apprentissage chez les enfants. Les ressources destinées à couvrir l'éducation alimentaire et nutritionnelle au sein du budget de l'école peuvent être spécifiées.</p> <p>La législation peut également prévoir les principales responsabilités sectorielles, les normes minimales de qualité, les principales priorités à prendre en compte, le temps minimum requis dans le programme scolaire, les capacités requises des éducateurs de première ligne, les jardins scolaires comme principales plates-formes de SFNE, les campagnes de communication et de sensibilisation dans les écoles, la nécessité d'utiliser les FBDG nationales, si disponibles, comme base d'éducation alimentaire dans les écoles, et les thèmes prioritaires parmi d'autres éléments.</p>
La commercialisation des aliments à l'école	<p>Les réglementations devraient inclure la publicité et le marketing destinés aux enfants et autorisés à l'intérieur ou à proximité des établissements scolaires, en particulier pour les aliments hautement transformés et riches en graisses saturées, sel et sucres ajoutés, conformément aux normes nutritionnelles et aux recommandations alimentaires (FBDG) nationales si disponibles.</p>
Règles relatives à la vente au détail des denrées alimentaires	<p>La réglementation devrait prévoir que toute nourriture distribuée et vendue dans les établissements scolaires respecte non seulement les normes de salubrité, mais aussi les besoins et les priorités nutritionnels des enfants. Des normes spécifiques devraient être élaborées dans les règlements de mise en œuvre.</p>
Implication des élèves, des parents et de la communauté	<p>Afin de garantir une participation non discriminatoire et inclusive, ainsi que des choix acceptables en matière de nutrition et de menus, il faudrait que des dispositions explicites soient prises pour que les parents, les écoliers, les enseignants, les associations de parents, les groupes communautaires locaux, les peuples autochtones et autres participent aux décisions et aux mécanismes de contrôle et de responsabilité.</p>
Suivi	<p>Établir et définir en détail un mécanisme de suivi aux niveaux central et décentralisé, y incluant sa composition, et son mandat, qui prévoit la participation des parties prenantes. Garantir la transparence.</p>
Mécanismes de redevabilité / transparence	<p>Préciser explicitement la responsabilité des agents publics, du gouvernement et des mécanismes de redevabilité, y compris les dispositions relatives au droit à l'information sous des formes et dans des langues appropriées et les obligations en matière d'établissement de rapports par rapport aux exigences de fond et de procédure. Instaurer, ou se référer à des mécanismes de réclamation accessibles et efficaces, y compris des mécanismes de réclamation au niveau judiciaire, administratif et communautaire, garantissant le droit de recours.</p>
Sanctions et pénalités	<p>Établir des sanctions en cas de non-respect de la loi.</p>
Dispositions budgétaires	<p>Des dispositions doivent être prises pour garantir un financement transparent et adéquat ainsi que les modalités de financement nécessaires à la mise en œuvre. Envisager la possibilité d'inclure le Ministère des finances dans la révision budgétaire annuelle et réaffirmer l'obligation de garantir le droit de chaque enfant à une alimentation adéquate à l'école, même en période de restrictions budgétaires. Inclure des mécanismes de suivi pour assurer la transparence financière.</p>
Dispositions finales et transitoires	<p>Cela peut inclure toute disposition supplémentaire stipulant, par exemple, la nécessité de modifier ou de réviser d'autres règlements ou lois connexes.</p>

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'ACTION PARLEMENTAIRE

Une alimentation adéquate dans les écoles et une bonne nutrition peuvent contribuer de manière importante à la protection de la santé et du bien-être des enfants, ainsi qu'à soutenir le développement des communautés. Les parlementaires peuvent être des acteurs essentiels de la promotion d'une législation et d'une intervention efficaces dans les pays et au niveau régional, au travers des actions suivantes:

- Envisager de former une alliance parlementaire dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et promouvoir, dans le cadre de celle-ci ou d'un groupe parlementaire existant, une législation portant sur l'alimentation et la nutrition scolaire.
- Étudier l'offre, le contexte et les perspectives dans le domaine de l'alimentation scolaire dans le pays, examiner la législation et les politiques existantes pour tous les aspects des systèmes alimentaires et fourniture de repas scolaires, des producteurs/marchés à l'assiette (normes alimentaires, sécurité et qualité des aliments, éducation nutritionnelle, incitation financière) et identifier les aspects à améliorer en matière de législation portant sur l'alimentation et la nutrition scolaire - loi séparée ou dispositions cohérentes entre plusieurs lois.
- Réviser et approuver les propositions budgétaires qui garantissent le financement public de l'alimentation et de la nutrition dans les écoles; surveiller les dépenses budgétaires approuvées et identifier les déficits de dépenses.
- Trouver des occasions, dans le cadre du processus parlementaire, de déposer des motions, de soulever des questions et d'inscrire l'alimentation et la nutrition scolaires dans l'agenda politique.
- Rechercher un processus participatif de rédaction et de consultation - incluant des partenaires provenant de plusieurs secteurs, la société civile, des experts en droits humains, des universitaires, des organisations locales de producteurs, des femmes productrices, des groupes de défense des droits des enfants et des groupes de parents et d'enseignants.
- Améliorer ses connaissances, participer à des formations spécifiques et à des activités de renforcement des capacités en matière d'alimentation et nutrition scolaires.
- Approuver des budgets pour des activités d'information et de consultation publiques inclusives, afin de sensibiliser la population et obtenir son appui; discuter avec les électeurs afin de déterminer les niveaux de mise en œuvre et les besoins en termes de surveillance et de processus législatif.

- Coopération Sud-Sud - Donner/rechercher le soutien du propre pays ou d'autres pays de la région ou d'ailleurs, par exemple des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes ont joué un rôle actif en matière de législation portant sur l'alimentation scolaire dans leurs pays.

RÉFÉRENCES/RESSOURCES POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

De plus amples informations sur ce sujet peuvent être trouvées dans les documents suivants:
<http://www.fao.org/school-food/fr/>

FAO. 2018. *Regional Overview of National School Food and Nutrition Programmes in Africa*:
<http://www.fao.org/3/i8063en/i8063en.PDF> (uniquement en anglais)

FAO. 2018. *Home-grown School Feeding Resource Framework*
<http://www.fao.org/3/i8724en/i8724en.pdf> (uniquement en anglais)

FAO. *A paraître. Guide juridique sur l'alimentation et la nutrition scolaires*

PARLATINO *Loi modèle d'alimentation scolaire*
<http://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/ley-alimentacion-escolar-fr.pdf>